

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES,
AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE**

**MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES ORGANISATIONS ACCRÉDITÉES REPRÉSENTANT DES
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES OU LOCALES**

APPUI CONCRET AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) a décidé d'encourager la participation active de représentants de communautés autochtones ou locales. Dans cet esprit, des dispositions supplémentaires ont été prises pour aider les organisations accréditées qui représentent des communautés autochtones ou locales. Ce dépliant résume les services supplémentaires fournis. Un autre dépliant donne des informations pratiques d'ordre général à l'intention de tous les délégués, y compris les représentants d'ONG.

APPUI FOURNI PENDANT LES RÉUNIONS

Un appui pratique sera assuré aux communautés autochtones et locales accréditées :

Services de secrétariat et documents : Un bureau entièrement équipé et des services de secrétariat multilingues seront mis à la disposition des représentants de communautés autochtones ou locales accréditées pour les aider dans l'élaboration et la traduction de déclarations et d'autres documents. Un ordinateur raccordé à une imprimante et connecté à l'Internet y est à disposition, ainsi que l'accès sans fil à l'Internet pour les personnes ayant un ordinateur portable équipé pour la Wifi.

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Pour renforcer et favoriser la participation de communautés autochtones et locales aux travaux du comité intergouvernemental, un Fonds de contributions volontaires a été créé en faveur des communautés autochtones et locales accréditées. Seuls des observateurs déjà accrédités qui représentent des communautés autochtones ou locales peuvent prétendre à un financement au titre de ce fonds. Des informations supplémentaires à ce sujet figurent sur notre site Web :

http://www.wipo.int/tk/fr/ngoparticipation/voluntary_fund/index.html.

Une brochure qui donne des précisions sur le Fonds de contributions volontaires et la marche à suivre pour demander une subvention a été publiée.

GROUPE D'EXPERTS AUTOCHTONES

Le comité intergouvernemental a réservé la première matinée de chaque session à la réunion d'un groupe d'experts présidé par un représentant autochtone. Les représentants de communautés autochtones ou locales y parlent des préoccupations et des expériences de leur communauté en ce qui concerne les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques. Ce groupe se réunira immédiatement après le début du IGC, dans la salle A du bâtiment principal de l'OMPI.

Un document qui contient de plus amples informations sera disponible au comptoir des documents.